

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions
5. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres
2. Paiements par carte de crédit
3. Base de paiement

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. **Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes**
2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Limitation financière
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes :

Annexe A: Énoncé des travaux

Annexe B: Légende

Annexe C: Base de paiement/Prix unitaires

Annexe D: Liste complète des administrateurs

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

Le modèle de la demande d'offre à commandes (DOC) comporte six parties :

- (i) Partie 1, Renseignements généraux;
- (ii) Partie 2, Instructions à l'intention des offrants;
- (iii) Partie 3, Instructions pour la préparation des offres;
- (iv) Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection;
- (v) Partie 5, Attestations; et
- (vi) Partie 6 :
 - 6A, Offre à commandes, et
 - 6B, Clauses du contrat subséquent; et les annexes.

Les annexes

Partie 1: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC et précise que l'offrant accepte de se conformer aux clauses et conditions énoncées dans toutes les parties de la DOC;

Partie 3 : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, les exigences relatives à la sécurité, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 : comprend les attestations à fournir;

Partie 6A : contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

Partie 6B : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Annexe A: Énoncé des travaux

Annexe B: Légende

Annexe C: Base de paiement/Prix unitaires

Annexe D: Liste complète des administrateurs

2. Sommaire

Demande d'offre à commandes individuelles régionale (OCIR) pour la fourniture, au fur et à mesure des besoins, des services de lavage et nettoyage à sec. Le service offert doit inclure sur demande le service de cueillette et de livraison des travaux à effectuer. Tous les services seront exécutés en conformité avec l'Énoncé des travaux & besoins décrit à l'annexe «A» qui fait partie intégrante de la présente demande ainsi que de l'offre à commandes résultante.

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur offre n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-03-21) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **dix (10) jours civils** avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **dix (10) jours civils** avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

5. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (1 copie papier)

Section II: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- A) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- B) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec « la Base de paiement détaillée dans l'annexe «C». Le montant total de la taxe sur les produits et les services et de la taxe provinciale du Québec doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

2. Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- A) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA _____ Master Card _____

- B) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit. L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3. Base de paiement

3.1 Période ferme + année de prolongation

L'offrant doit offrir à l'annexe "C", des prix unitaires fermes en dollars canadiens, rendus droits acquités (DDP) Incoterms 2000, Ministère de la Défense Nationale du Canada, Garnison de Montréal et St-Jean-sur-Richelieu, Qué., TPS/TVQ lorsque applicable en sus. Tous les frais de transport/livraison sont inclus dans les prix unitaires.

L'offrant doit offrir des prix pour tous les articles énumérés à l'annexe "C", laquelle annexe fait partie intégrante de la DOCIR et de l'offre à commandes résultante.

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- A) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation financiers.
- B) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation financière

Les offres financières seront évalués sur la base des informations fournies à l'annexe "C" ci-jointe, qui fait partie intégrante de la présente Demande d'Offres à Commandes.

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendus droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000 excluant la taxe sur les produits et services et la taxe de vente provinciale, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

L'évaluation financière portera sur la base des prix soumis pour la période ferme de l'offre à commandes et l'année d'option proposée.

Évaluation du prix

M0222T

(11/01/2010)

L'offre à commandes sera émise en dollars canadiens. Si l'offre recommandée pour attribution d'une offre à commandes est en devise étrangère, elle sera convertie par le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.

2. Méthode de sélection -

- 2.1** Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas globalement sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. **Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.**

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des enseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe (Voir Annexe «D» ci-jointe)

1.1.1 En présentant une offre, l'offrant atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une offre, l'offrant atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par l'offrant, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une offre non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. L'offrant et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant toute la période de l'offre à commandes ainsi que pour toutes commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les offrants qui sont incorporés, incluant ceux présentant des offres à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Les offrants en présentant des offres à titre

d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux présentant des offres dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les offrants en présentant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'émission d'une offre à commandes et de tout contrat subséquent.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un offrant de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) pour toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - 200000\$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'émission d'une offre à commandes. Si l'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre

présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.

3. L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

L'offrant ou le membre de la coentreprise :

A. n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

B. n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

C. est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

D. est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées **à partir du 9 juillet 2013 au 8 juillet 2015.**

3.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une (1) période supplémentaire de 12 mois à partir du (*Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante*), aux mêmes conditions et aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 60 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Émile Guernon
 Spécialiste en approvisionnements
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction générale des approvisionnements
 Bureau régional du Québec
 800 rue de la Gauchetière Ouest, Suite 7300, Montréal (Québec) Canada, H5A 1L6
 Téléphone: 514.496.3585
 Télécopieur: 514.496.3822
 Courriel: emile.guernon@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Représentant de l'offrant

(Le représentant de l'offrant sera identifié dans l'offre à commandes.)

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux & Suivi de la livraison

Nom : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
 _____ (sera identifié à l'octroi de l'offre à commandes)

5.1 Contact chez le ministère-client

(à être complété par le Canada lors de l'adjudication).

Pour toute information relative à la facturation et/ou aux paiements, vous pouvez communiquer avec:

MINISTÈRE-CLIENT: _____

NOM: _____

NO. DE TÉLÉPHONE: _____

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l(les) utilisateur(s) désigné(s) par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942 "Commandes subséquentes à l'offre à commandes" ou un document électronique.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à la présente offre à commandes ne doivent pas dépasser 15 000.00\$ (taxe sur les produits et services et taxe de vente provinciale incluse).

8. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de (Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante)\$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou **trois (3) mois** avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) Les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2029 (2013-03-21), Conditions générales - biens ou services (faible valeur)
- e) Annexe A: Énoncé des travaux
- f) Annexe B: Légende
- g) Annexe C: Base de paiement/Prix unitaires
- h) l'offre de l'offrant datée du _____ (Insérer la date de l'offre).

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au (*Sera complété au moment de l'émission de l'offre à commandes résultante*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les services décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2029 (2013-03-21) Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Intérêt sur les comptes en souffrance

L'article 12, Intérêt sur les comptes en souffrance, des conditions générales 2029 (2013-03-21) Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire selon les délais prévus dans l'Énoncé des travaux/besoins Annexe "A".

4. Paiement

4.1 Clauses du guide des CCUA

Référence de

CCUA

H1000C

Section

Paiement unique

Date

12/05/08

4.2 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6. Clauses du guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	16/06/06
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	16/06/06

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3380-13B003/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-13-B003

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35355

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta550

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe «A»

Énoncé des travaux

Voir document ci-joint

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3380-13B003/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-13-B003

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35355

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta550

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe «B»

Base de paiement/Prix unitaires

Voir document ci-joint

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3380-13B003/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-13-B003

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35355

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta550

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe «C»

Légende

Voir document ci-joint

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3380-13B003/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-2-35355

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta550

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3380-13-B003

Annexe «D»

Liste complète des administrateurs

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

**INSCRIRE TOUS LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES
D'IMPRIMERIE**

ÉNONCÉ DES BESOINS ET DES EXIGENCES
W3380-13-B003/A
SERVICE DE CUEILLETTE, DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)
 SECTEUR DU QUÉBEC DE LA FORCE TERRESTRE (SQFT)

OBJET

- 1.0 Les présentes visent à fournir les exigences générales et particulières relatives au service de cueillette, de lavage et de nettoyage à sec de différents vêtements et équipements militaires sur demande et en fonction des besoins ponctuels, pour le compte du Ministère de la Défense nationale (MDN) le 5^e Groupe de Soutien de Secteur (5 GSS), Secteur du Québec de la Force terrestre (SQFT), représenté par le commandant du Sn Mat situé à la Garnison Montréal et le commandant du Sn Mat situé à la Garnison St-Jean . Le tout dans le cadre des activités courantes d'opération des magasins d'habillement respectifs.

DESCRIPTION DES BESOINS

- 2.0 Les cueillettes et les livraisons se feront aux deux adresses suivantes :

Magasin d'habillement de la garnison Montréal 6769, Notre Dame Est Bâtisse 11 nord Montréal, Qc. H1N 2E9	Magasin d'habillement de la garnison St-Jean 25 Grand-Bernier Hangar H-103 St-Jean-sur-Richelieu, Qc. J0J 1R0
---	--

- 3.1 Les cueillettes et les livraisons seront effectuées à la demande du représentant du magasin d'habillement de la garnison Montréal et de la garnison St-Jean;
- 3.2 Les cueillettes devront être faites entre 8h00 et 15h00;
- 3.3 Le proposant devra cueillir le matériel le mardi et le rapporter le jeudi à la garnison Montréal ;
- 3.4 Le proposant devra cueillir le matériel le mardi et le rapporter le mardi suivant à la garnison St-Jean;
- 3.5 Le proposant doit posséder un camion avec les dimensions internes de la boîte, soit de 18' x 8' minimum avec une plate forme hydraulique, afin de manipuler les bacs dont le poids peut varier entre 100 à 150 livres et sur roulettes;
- 3.6 La matériel retourné doit être propre et sec;
- 3.7 La facture devra être détaillée en faisant référence au numéro de commande interne et de l'offre à commandes et livrée en même temps que le matériel;

ÉNONCÉ DES BESOINS ET DES EXIGENCES
W3380-13-B003/A
SERVICE DE CUEILLETTE, DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)
SECTEUR DU QUÉBEC DE LA FORCE TERRESTRE (SQFT)

- 3.8 Lors de la cueillette, le proposant devra signer pour le matériel reçu.
- 3.9 Suite à la cueillette, le proposant aura 48 heures pour compter le matériel reçu et aviser le client s'il y a divergence dans la quantité. Sinon la quantité signée par le proposant à la cueillette sera maintenue.
- 3.10 Au retour des items nettoyés, le proposant devra rester jusqu'à ce que les vérifications soient effectuées par le personnel du magasin pour s'assurer que tout le matériel envoyé est revenu et devra signer les documents prouvant ce fait au magasin.

PARTICULARITÉS

Gilets pare-éclats et pare-balles (article 2.49)

- 4.0 Ces deux (2) types de gilets **ne doivent pas être lavés à la machine**. Le traitement à utiliser est le lavage manuel et le séchage à l'air libre, loin de toute source de chaleur. Les plaques de métal des gilets pare-balles doivent être enlevées du gilet avant le lavage puis replacées après.

Combinaisons de guerre chimique (article 2.65)

- 4.1 Ces combinaisons servent exclusivement lors de l'entraînement des militaires et ne sont pas contaminées par quelconque agent chimique.
- 4.2 On ne doit jamais utiliser de nettoyage à sec pour le nettoyage des combinaisons de guerre. Laver à la machine dans de l'eau chaude ou froide avec un détergent contenant de l'eau de Javel. La concentration de détergent dans l'eau ne doit pas dépasser 0.3%. Le séchage doit être fait dans une sècheuse à culbutage à une température minimale de quatre-vingt dix (90) degrés Celsius, pendant quinze (15) à trente (30) minutes environ. Le séchage par égouttage est également acceptable à la même température.

Paletot de pluie et pantalon imperméable (articles 2.62 et 2.90)

- 4.3 Les paletots de pluie et les pantalons imperméables seront lavés à l'eau froide avec du savon doux puis suspendus pour le séchage.

ÉNONCÉ DES BESOINS ET DES EXIGENCES
W3380-13-B003/A
SERVICE DE CUEILLETTE, DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)
SECTEUR DU QUÉBEC DE LA FORCE TERRESTRE (SQFT)

FACTURATION

5.0 Soumettre l'original de chaque facture à l'adresse suivante :

Section facturation / APPROVISIONNEMENT / Garnison Montréal/ 6769 Notre-Dame Est /
Bâtisse 7 sud / Montréal (Qc) / H1N 2E9

Section facturation / APPROVISIONNEMENT / Garnison St-Jean / 25 Grand-Bernier / Hangar
H-103 / St-Jean-sur-Richelieu (Qc) / J0J 1R0

FIXATION DES PRIX – TARIFICATION

6.0 Soumettre les prix demandés aux tableaux de l'annexe «C» des présentes.

6.1 Les prix soumis par le proposant sont fixes pour la période indiquée dans la demande d'offre à commandes.

6.2 Les soumissionnaires doivent soumettre un prix unitaire pour tous les articles même si la quantité estimée est « 0 ».

DURÉE :

2013/14 = entre le 9 juillet 2013 et le 8 juillet 2014

2014/15 = entre le 9 juillet 2014 et le 8 juillet 2015

2015/16 = entre le 9 juillet 2015 et le 8 juillet 2016 (année d'option)

DOMMAGE OU PERTE AUX BIENS DE LA COURONNE

7.0 Le proposant remboursera au Canada tous frais ou dépenses pour dommages aux biens de la Couronne ou perte de ceux-ci résultant du contrat ou de son exécution ou, sujet à un préavis raisonnable, réparera promptement ces dommages ou remplacera les biens perdus à la satisfaction du Canada.

8.0 Le proposant sera facturé pour la marchandise manquante ou endommagée (coût de remplacement) dans les sept jours suivant la non-livraison.

ÉNONCÉ DES BESOINS ET DES EXIGENCES
W3380-13-B003/A
SERVICE DE CUEILLETTE, DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)
SECTEUR DU QUÉBEC DE LA FORCE TERRESTRE (SQFT)

ADMINISTRATION

- 9.0 **Agent des marchés** : Natália JUHASZ /QG/5GSS / Garnison Montréal/ 6769 Notre-Dame Est / Bâtisse 7 / Montréal (Qc)/ H1N 2E9/ Tél : (514) 252-2777 x 4887 /Télécopieur : (514) 252-2119
- 10.0 **Superviseur magasin d’habillement Montréal** : Sgt Martin VAILLANCOURT / Garnison Montréal/ 6769 Notre-Dame Est / Bâtisse 7 / Montréal (Qc)/ H1N 2E9
- 11.0 **Superviseur magasin d’habillement St-Jean** : Mike THOMPSON / Garnison St-Jean / 25 Grand-Bernier / Hangar H 103 / St-Jean-sur-Richelieu Qc. / JOJ 1R0

OBLIGATION DU MDN

- 12.0 Les quantités mentionnées dans les annexes ne sont que des approximations les besoins avancés sont de bonne foi. Le Canada ne sera pas dans l’obligation d'accepter la marchandise aux quantités maximales indiquées, mais aura le droit de n'accepter que les quantités qui seront effectivement requises.

SERVICE DE CUEILLETTE, DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
W3380-13-B003/A
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)
SECTEUR DU QUÉBEC DE LA FORCE TERRESTRE (SQFT)
LÉGENDE

: Numéro de nomenclature/référence de l'article.

DESCRIPTION : Description de l'article.

CAT : Catégorie de l'article.

A = Vêtement
C = Matériel de camping
F = Divers

TISSUS : Type de tissus de l'article.

1 = Coton
2 = Laine
3 = Nylon
4 = Cuir
5 = Toile
6 = Rayonne
7 = Grosse toile
8 = Divers
9 = Caoutchouc
10 = Aramid (ex. : Nomex, Conex/Pr rayon)

PROCÉDÉ : Type de traitement recommandé pour le nettoyage et/ou le lavage de l'article.

Lavage

1 = Lavage et séchage dans la cuve tournante
2 = Lavage et séchage à l'air.
3 = Lavage et pressage.
4a = Lavage, empesage et pressage.
4b = Lavage, empesage et pressage à la main.
5 = Lavage, empesage, séchage sur tendeur et franges pressées à la main.
6 = Lavage superficiel.
7 = Épongeage à la main et séchage à l'air.
8 = Épongeage des taches et séchage en suspension loin de toute source de chaleur.

SERVICE DE CUEILLETTE, DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
W3380-13-B003/A
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)
SECTEUR DU QUÉBEC DE LA FORCE TERRESTRE (SQFT)
LÉGENDE

Nettoyage à sec

- 9 = Nettoyage à sec et séchage dans la cuve tournante
- 10 = Nettoyage à sec et pressage
- 11 = Nettoyage à sec. Réimperméabilisation et remise en forme
- 12 = Nettoyage à sec, remise en forme et pressage
- 13 = Nettoyage à sec, réimperméabilisation et pressage
- 14 = Dégraissage
- 15 = Nettoyage à sec, nouvelle ignifugation et pressage
- 16 – Nettoyage à la main et remise en forme

QTÉ : Quantité estimative annuelle et approximative de chaque article à nettoyer et/ou à laver.

SERVICE DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
 « LISTE DES ARTICLES – LAVAGE »
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 5^e GROUPE DE SOUTIEN DE SECTEUR - SECTEUR DU QUÉBEC

ARTICLE						TARIFICATION (\$ UNITAIRE)		
#	DESCRIPTION	CAT	TISSUS	PROCÉDÉ	QTÉ	Taxes en sus		
						2013/14	2014/15	2015/16
2.1	Débarbouillette Cloth, Face	2	1	1	0	\$	\$	\$
2.2	Serviette de bain 24 x 42 po. Towel, bath 24 x 42 in.	2, 5	1	1	0	\$	\$	\$
2.3	Descente de bain Bath Mat	2, 5	1	1	0	\$	\$	\$
2.4	Rideaux de douche Shower Curtains	6	8	7	0	\$	\$	\$
2.5	Couvre matelas 47 x 77 po. Cover, Mattress 47 x 77 in.	2, 5	1	1	0	\$	\$	\$
2.6	Couvre-lit de coton Bedsread, Cotton	2, 5	1	3	0	\$	\$	\$
2.7	Drap de lit 71 x 95 po. Sheet, bed 71 x 95 in	2, 5	1	3	0	\$	\$	\$
2.8	Taie d'oreiller 16 x 32 po. Pillowcase 16 x 32 in.	2	1	3	0	\$	\$	\$
2.9	Taie en toile pour oreiller à plumes Pillow, Feather, cover, ticking	2	1	1	0	\$	\$	\$
2.10	Couverture tout usage pour lit simple Blankets, general service, single	2, 5	2	1	0	\$	\$	\$
2.11	Tablier de cuisine à bavette ou à la taille Apron, Food Handler's	4	2	3	0	\$	\$	\$
2.12	Toque de cuisinier et de pâtissier Cap (Bakers and cooks), Food handler's	4	1	4	0	\$	\$	\$
2.13	Linge à vaisselle Cloth, Dishwashing	4	1	1	0	\$	\$	\$
2.14	Linge de vaisselle Towel, dish and glass	2, 4	1, 5	3	0	\$	\$	\$
2.15	Nappe blanche en toile damassée 54 x 120 po. Cloth, Table, white linen Damask, 54 x 120 in.	4	5	4	0	\$	\$	\$
2.16	Petite nappe en toile Cloth, Table, Small linen	6	5	4	0	\$	\$	\$
2.17	Nappe large de coton 54 x 117 po. Cloth, Table, large Cotton 54 x 117 in.	4	1	4	0	\$	\$	\$
2.18	Nappe de coton de grandeur moyenne Cloth, Table, Medium Cotton	6	1	3	0	\$	\$	\$
2.19	Petite nappe de coton 30 x 30 po. Cloth, Table, Small cotton 30 x 30 in.	4	1	4	0	\$	\$	\$
2.20	Tapis de table Mat, table and place	4, 6	1	4	0	\$	\$	\$
2.21	Serviette de table en toile ou en coton 12 x 24'' Napkin, table, linen or cotton 12 x 24 in.	4	4, 5	3	0	\$	\$	\$
2.22	Chemise de coton, tous genres Shirt, cotton all types	1	1	3	0	\$	\$	\$
2.23	Blouse à voile coton Smock, cotton duck	4	1	3	0	\$	\$	\$
2.24	Blouse, usage general Smock, general purpose	1	1, 8	1	0	\$	\$	\$
2.25	Blouse de boucher Smock, Man's butcher	1	1	3	0	\$	\$	\$
2.26	Blouse blanche de coton pour femme Smocks, woman cotton white	4	1	4	0	\$	\$	\$
2.27	Pantalon préposé à la manutention des vivres Slacks, food handler's	1	8	3	0	\$	\$	\$
2.28	Essuie-main Towels, hand	2, 5	1	1	0	\$	\$	\$
2.29	Chiffons (par livre)	6	1	1	0	\$	\$	\$

SERVICE DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
 « LISTE DES ARTICLES – LAVAGE »
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 5^e GROUPE DE SOUTIEN DE SECTEUR - SECTEUR DU QUÉBEC

ARTICLE						TARIFICATION (\$ UNITAIRE)		
#	DESCRIPTION	CAT	TISSUS	PROCÉDÉ	QTÉ	Taxes en sus		
						2013/14	2014/15	2015/16
	Rags, wipint (lbs)					\$	\$	\$
2.30	Lavage sommaire (articles destinés à servir de chiffons) Rough, washed (items being converted to rags wipint)			6	0	\$	\$	\$
2.31	Balais à franges en coton Mops, cloth, cotton	4	1	1	200	\$	\$	\$
2.32	Sac à lessive en coton Bag, cotton laundry	6	1	1	50	\$	\$	\$
2.33	Sac à lessive en grosse toile 30 x 45 po. Bag, laundry, Canvas 30 x 45 in.	6	7	1	50	\$	\$	\$
2.34	Étui de sac à linge sale Carrier, soiled linen bag	5	7	1	2	\$	\$	\$
2.35	Trousse à paquetage en toile à voile coton Bag, Duffel, kit, cotton duck	6	7	1	20	\$	\$	\$
2.36	Petite trousse Bag, Kit, small	6	7	1	100	\$	\$	\$
2.37	Sac à piquets pour tente marquise, en toile à voile coton Bags, Pin, Marquee Tent, Cotton Duck	3	7	1	10	\$	\$	\$
2.38	Sac protecteurs 14 x 20 po. Bag, Protective 14 x 20 in.	6	3, 7	2	25	\$	\$	\$
2.39	Petite musette Haversack, small	3	1	1	20	\$	\$	\$
2.40	Sac de parachutiste en déplacement Bag, Travelling, Parachute	6	3, 7	2	2	\$	\$	\$
2.41	Étui de masque guerre nucléaire, biologique et chimique (NBC) Carrier mask, Nuclear Biological and Chemical Warfare (NBCW)	1	1, 3	7	10	\$	\$	\$
2.42	Housse recouverte d'un tissu protecteur Case protective, Coated	6	3, 9	7	20	\$	\$	\$
2.43	Housse de sac de couchage no. 1951 de type arctique et tempéré Case, Sleeping bag 1951, Arctic and Temperate type	3	3	1	150	\$	\$	\$
2.44	Sacoche de thermos pour L'Arctique, d'une capacité d'un (1) litre Case, Thermos, Arctic one (1) liter	3	1	1	10	\$	\$	\$
2.45	Fourre-tout Holdelis	6	1	1	10	\$	\$	\$
2.46	Poche de lavage (linge demeurant à l'intérieur, environ 5 lb/2,3 kg par poche) Laundry bag (clothes remain inside, 5 lbs /2,3 kg per bag)	1	8	1	0	\$	\$	\$
2.47	Couvre-casque camouflage Cover, Helmet, Camouflage	1	1, 3	1	10	\$	\$	\$
2.48	Couvre-sac à dos (blanc) Cover, Rucksack (White)	3	7	3	100	\$	\$	\$
2.49	Gilet pare-éclats et pare-balles (voir Partie 5) Body Armour Fragmentation, Protective (see Part 5)	1	3, 8	8	50	\$	\$	\$
2.50	Veste de combat en tissu léger Coat, Combat, lightweight	1	1, 3	1	500	\$	\$	\$
2.51	Veste de combat 06, vert olive, no. 107 Coat Man's combat 06, no. 107	1	1, 5	1	500	\$	\$	\$
2.52	Doubleure de veste de combat pour homme, vert							

SERVICE DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
 « LISTE DES ARTICLES – LAVAGE »
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 5^e GROUPE DE SOUTIEN DE SECTEUR - SECTEUR DU QUÉBEC

ARTICLE						TARIFICATION (\$ UNITAIRE)		
#	DESCRIPTION	CAT	TISSUS	PROCÉDÉ	QTÉ	Taxes en sus		
						2013/14	2014/15	2015/16
	olive, no. 107 Liner, coat, men's combat, OG no. 107	1	1, 3, 6	1	500	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.53	Veste de parachutiste-sauveteur Coat, man's para Rescue	1	3	3	2	\$	\$	\$
2.54	Veste de coutil blanc Coat, white duck	1	1	4	50	\$	\$	\$
2.55	Parkas kaki (Police militaire) Parkas, khaki (Military Police)	1	1, 3	1	25	\$	\$	\$
2.56	Parkas pour hommes en coton et en nylon, vert olive no. 107 Parkas, Men's cotton and nylon OG no. 107	1	1, 3	2	60	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.57	Parkas pour hommes de taille moyenne pour temps froid (Maritimes) Parkas, Men's maritime, intermediate, cold weather	1	1, 2, 5	2	60	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.58	Parkas, blanc, camouflage d'hiver Parkas, white, winter camouflage	1	1	1	60	\$	\$	\$
2.59	Poncho Poncho	4	1	1	20	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.60	Veste de pompier Coat, Fire-fighter	1	1, 9	7	10	\$	\$	\$
2.61	Combinaisons, Pompier, NOMEX, bleu Coveralls, Fireman's NOMEX, blue	1	10	1	0	\$	\$	\$
2.62	Paletot de pluie Jacket, wet weather	1	3, 9	2	150	\$	\$	\$
2.63	Capuchon de pluie Hood, Wet weather	1	3, 9	7	20	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.64	Combinaisons tout usage, sauf la guerre chimique Coveralls, Except chemical Warfare	1	1, 2, 3, 8	3	0	\$	\$	\$
2.65	Combinaisons de guerre chimique (voir partie 5) Coveralls, NBCW (see Part 5)	1	1, 3, 8	1, 3	100	\$	\$	\$
2.66	Tenue d'équipage, véhicule blindé de combat (VCE), modèle tempéré Crewsuit, Armoured fighting vehicle (AFV) temp pattern	1	1, 3	1	10	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.67	Caleçons blancs de vol Drawers, flying, white	1	1	1	0	\$	\$	\$
2.68	Manicle/manique Potholder	4	1	1	0	\$	\$	\$
2.69	Gants recouverts de tissu gris-vert Gloves, cloth coated, olive drab	1	8	7	10	\$	\$	\$
2.70	Gants à garniture de rayonne Gloves, inserts, rayon	1	6	1	2	\$	\$	\$
2.71	Gants de nylon blancs Gloves, nylon white	1	3	1	50	\$	\$	\$
2.72	Gant de goretex (paire) Cold wet weather glove	1	1, 3, 4, 8	7, 8	20	\$	\$	\$
2.73	Moufle, enveloppe extérieure, Arctique Mitt, winter arctic, outer shell	1	4, 8	2	20	\$	\$	\$
2.74	Bottes pour temps de grand froid Boots, extreme cold weather	1	2, 9	7	10	\$	\$	\$
2.75	Blouson d'assistance de flottabilité Jacket, Buoyency aid	1	1, 3, 8	7	0	\$	\$	\$
2.76	Gilet de flottaison en néoprène Jacket, Safety, Neoprene	1	3, 9	7	0	\$	\$	\$
2.77	Casquette de combat tout usage, vert olive, no. 107 Cap, Utility, Combat, olive green (OG) no. 107	1	1, 3	2	0	\$	\$	\$
2.78	Casquette tout usage, spécialiste en sauvetage							

SERVICE DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
 « LISTE DES ARTICLES – LAVAGE »
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 5^e GROUPE DE SOUTIEN DE SECTEUR - SECTEUR DU QUÉBEC

ARTICLE						TARIFICATION (\$ UNITAIRE)		
#	DESCRIPTION	CAT	TISSUS	PROCÉDÉ	QTÉ	Taxes en sus		
						2013/14	2014/15	2015/16
	Cap, utility, Rescue Specialist	1	1, 3	1	0	\$	\$	\$
2.79	Chapeau d'usage courant Hat, Utility	1	1	3	0	\$	\$	\$
2.80	Cache-nez pour tenues de combat Scarve, Net combat	1	1	1	50	\$	\$	\$
2.81	Moustiquaire pour la tête Net, insect, head	1	3	2	0	\$	\$	\$
2.82	Blouse tout usage pour entraînement en coton Smock, utility and cotton drill	1	1	3	20	\$	\$	\$
2.83	Sarrau blanc de laboratoire, tout usage Smock, utility laboratory, white	1	1	4	0	\$	\$	\$
2.84	Pantalon de combat en tissu léger Trousers combat lightweight	1	1, 3	1	50	\$	\$	\$
2.85	Pantalon de travail vert foncé des FC Trousers, dark green work dress CF	1	6, 8	3	50	\$	\$	\$
2.86	Pantalon blancs pour l'entraînement Trousers, drill, white	1	1	3	0	\$	\$	\$
2.87	Pantalon de combat pour homme, vert olive no. 107 Trousers, Man's combat OG no. 107	1	1, 3	1	200	\$	\$	\$
2.88	Pantalon blancs pour hommes Trousers, Men's white	1	1	1	10	\$	\$	\$
2.89	Pantalon de parkas, camouflage d'hiver Trousers, parka, winter camouflage	1	7	1	100	\$	\$	\$
2.90	Pantalon imperméable Trousers, wet weather	1	3, 9	7	100	\$	\$	\$
2.91	Pantalon, coupe-vent Trousers, windproof	1	6, 8	1	100	\$	\$	\$
2.92	Sous-vêtement bas Lightweight thermal drawer	1	3	1	50	\$	\$	\$
2.93	Sous-vêtement haut Lightweight thermal undershirt	1	3	1	50	\$	\$	\$
2.94	Gilet de corps en coton et à manches courtes Undershirt, cotton Quarter sleeves	1	1	1	50	\$	\$	\$
2.95	Vêtement bas (polar) Fleece bottom	1	1, 3, 8	1	150	\$	\$	\$
2.96	Vêtement haut (polar) Fleece top	1	1, 3, 8	1	150	\$	\$	\$
2.97	Tente pour 5 personnes, Arctique Tent, 5-Man, Arctic	2	1, 3	7	0	\$	\$	\$
2.98	Tente pour 10 personnes, Arctique Tent, 10 Man, Arctic	3	1, 3	7	0	\$	\$	\$
2.99	Abris, demi-tente (Tapis de sol) 58 x 187 po. Tent, Shelter, half 58 x 187 in.	3	3	7	0	\$	\$	\$
2.100	Doubleure pour sac de couchage Liner, sleeping bag	3	1	1	0	\$	\$	\$
2.101	Moustiquaire pour les lits de camp Net, insect, Col-type	3	3	2	0	\$	\$	\$
2.102	Drapeau de nylon Flag, nylon	6	3	7	0	\$	\$	\$

SERVICE DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
 « LISTE DES ARTICLES – LAVAGE »
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 5^e GROUPE DE SOUTIEN DE SECTEUR - SECTEUR DU QUÉBEC

ARTICLE						TARIFICATION (\$ UNITAIRE)		
#	DESCRIPTION	CAT	TISSUS	PROCÉDÉ	QTÉ	Taxes en sus		
						2013/14	2014/15	2015/16
3.1	Enveloppe intérieure de sac de couchage Bag, Inner sleeping bag	3	1, 3, 8	20	200	\$	\$	\$
3.2	Enveloppe extérieure de sac de couchage Bag outer sleeping bag	3	1, 3, 8	20	200	\$	\$	\$
3.3	Enveloppe extérieure de sac de couchage, retournée dans un sac de plastique Bags outer sleeping bag, returned in a plastic bag	3	1, 3, 8	20	200	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.4	Sac de couchage, modèle commercial, une pièce Bag, sleeping Trade pattern one-piece	3	1, 3, 8	20	200	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.5	Couverture d'amiante à l'épreuve du feu Blanket, fire, Asbestos	6	8	20	50	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.6	Couverture de lit 48 x 78 po. Blanket bed 48 x 78 in.	2, 5	2	21	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.7	Brassard noir Brassard black funeral	6	2	21	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.8	Passe-montagne Cap conforter	1	2	21	100	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.9	Manteau toutes saisons, homme et femme, tenue réglementaire, trois éléments Coat all-weather man's/women's service dress, all elements	1	2	21	50	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.10	Veste d'uniforme des FC Coat/jacket, service dress CF	1	2, 3	21	50	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.11	Manteau/veste épais, tenue réglementaire, trois éléments Coat/jackets service dress heavyweight all elements	1	2	21	50	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.12	Housse de sac de couchage Cover, sleeping bag	3	3	20	200	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.13	Rideau de fenêtre 76 x 102 po. Curtain, window 76 x 102 in.	8	1, 8	21	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.14	Gants à garniture de laine Gloves inserts, wool	1	2	20	100	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.15	Capuchon de sac de couchage en duvet Hood, sleeping bag (down-filled)	1	1, 3, 8	20	200	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.16	Veste pour garde de cérémonie Jacket, Ceremonial guard	1	2, 8	21	20	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.17	Doublure épaisse de manteau pour tous temps, homme et femme (Marine et Air) Liner coat all-weather Man / Woman heavyweight (Navy & Air force)	1	8	20	100	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.18	Doublure de parkas Liner parka	1	3, 8	20	200	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.19	Doublure de tente - pour 5 personnes-Arctique 16 x 28 pieds Liner, tent, 5-Man, Arctic 16 x 28 foot	3	3	20	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.20	Doublure de tente - pour 10 personnes-Arctique 20 x 32 pi. Liner, Tent, 10-man, Arctic 20 x 32 foot	3	3	20	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.21	Doublure de tente modulaire pour service en campagne - section centrale 10 x 30 pi. Liner, tent, modular, field service, centre Section 10 x 30 foot	3	3	20	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.22	Doublure de tente modulaire pour service en campagne - paroi de devant 10 x 10 pi.							

SERVICE DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
 « LISTE DES ARTICLES – LAVAGE »
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 5^e GROUPE DE SOUTIEN DE SECTEUR - SECTEUR DU QUÉBEC

ARTICLE						TARIFICATION (\$ UNITAIRE)		
#	DESCRIPTION	CAT	TISSUS	PROCÉDÉ	QTÉ	Taxes en sus		
						2013/14	2014/15	2015/16
	Liner, tent, modular field service - front wall 10 x 10 foot	3	3	20	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.23	Doublure de tente modulaire pour service en campagne - paroi d'ouverture centrale 10 x 10 pi. Liners, tent, modular field service - wall center opening 10 x 10 foot	3	3	20	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.24	Doublure de moufles Arctique Mitts, winter, Arctic liner	1	2, 8	20	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.25	Moufles de laine Mitts, woolen	1	2	20	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.26	Manteau réglementaire des FC Overcoat, service dress CF	1	2	21	30	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.27	Parkas tout usage des FC, vert olive, no.107 (pour homme) Parkas, Man CF OG no. 107 General Purpose	1	1, 2, 3	20	100	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.28	Oreiller en duvet 17 x 24 po. Pillow down-filled 17 x 24 in.	2	1, 8	20	150	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.29	Sac à dos Rucksack	6	1, 3, 4	24	25	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.30	Tapis de tous genres Rug floor all types	6	2, 8	25	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.31	Foulard Scarve	1	2	21	50	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.32	Chemise en flanelle kaki Shirt khaki, flannel	1	1, 2	21	50	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.33	Pantalon femme bleu marine (instructeur d'éducation physique et de loisirs) Slacks, woman navy blue, Physical Ed / Recreational instructor	1	2	21	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.34	Chaussettes molletonnées Socks, duffel	1	8	20	200	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.35	Chaussettes en ratine Socks, wool frieze	1	2	20	10	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.36	Pantalon, prise d'armes Trousers, Ceremonial guard	1	2, 3	21	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.37	Pantalon de pompier Trousers firefighter	1	1, 2	24	0	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.38	Pantalon réglementaires des FC Trousers service CF	1	2, 3	21	10	_____ \$	_____ \$	_____ \$
GORETEX								
3.39	Veste de combat Goretex Coat Goretex	1	8	27	50	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.40	Parka Goretex Parka Goretex	1	8	27	60	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.41	Bas Goretex Socks Goretex	1	8	27	5	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.42	Enveloppe sac couchage Goretex Cover S/S Goretex	1	8	27	20	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.43	Pantalon de combat Goretex Trousers Goretex	1	8	27	50	_____ \$	_____ \$	_____ \$
MATERNITY / MATERNITE								
3.44	Paletot toutes saisons Coat all weather	1	8	21	10	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.45	Chandail de laine Polar Sweat shirt Polar	1	8	27	10	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.46	Pantalon de laine Polar	1	8	27	10	_____ \$	_____ \$	_____ \$

SERVICE DE LAVAGE ET DE NETTOYAGE À SEC
 « LISTE DES ARTICLES – LAVAGE »
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 5^e GROUPE DE SOUTIEN DE SECTEUR - SECTEUR DU QUÉBEC

ARTICLE						TARIFICATION (\$ UNITAIRE)		
#	DESCRIPTION	CAT	TISSUS	PROCÉDÉ	QTÉ	Taxes en sus		
						2013/14	2014/15	2015/16
	Sweat pants Polar					\$	\$	\$
3.47	Gants pour temps froid et pluvieux Gloves cold weather	6	8	20	10	\$	\$	\$
3.48	Feutres pour les patins à roues alignées (section linge sportif) Inline skates liners	6	8	20	0	\$	\$	\$
3.49	Protecteur de poignets (section linge sportif) Wrist guard	6	8	20	0	\$	\$	\$
3.50	Protecteur de coude (section linge sportif) Elbow guard	6	8	20	0	\$	\$	\$
3.51	Protège genou (section linge sportif) Knee guard	6	8	20	0	\$	\$	\$
3.52	Gilet de flottaison Personnel flotation device	6	9	27	0	\$	\$	\$